

MRC DU VAL-ST-FRANÇOIS PROVINCE DE QUÉBEC

AVIS PUBLIC

Est donné par la soussignée, greffière-trésorière adjointe de la susdite municipalité, que le conseil a adopté le *Règlement nº 684-2023-B modifiant le règlement nº 684 concernant la tarification des services municipaux* lors de l'assemblée du 1^{er} mai 2023.

Le règlement a pour objet de modifier les annexes D, F et H du *Règlement n° 684 concernant la tarification des services municipaux*.

Toute personne peut prendre connaissance du contenu de ce règlement aux bureaux de la Municipalité situés au 2050, rue Ernest-Camiré, Saint-Denis-de-Brompton ou sur le site internet de la Municipalité au lien suivant : https://www.sddb.ca/.

Ce règlement entre en vigueur le jour de la publication du présent avis conformément à la loi.

DONNÉ À SAINT-DENIS-DE-BROMPTON CE 3 MAI 2023

Me Valérie Manseau

Greffière et greffière-trésorière adjointe